



Montreuil, le 4 avril 2017.

Union Fédérale de l'Action Sociale - Union Fédérale de la Santé Privée



APPEL DU 8^{ÈME} CONGRÈS DE L'UFAS ET DU 5^{ÈME} CONGRÈS DE L'UFSP



Les syndicats CGT, réunis en congrès à Ramatuelle du 27 au 31 mars 2017, ont débattu de la situation sociale et économique dans le pays et dans le secteur sanitaire et social.

Les mobilisations de ces derniers mois dans les établissements et dans nos secteurs démontrent une opposition résolue des salarié.e.s de plus en plus importante face aux politiques d'austérité mises en œuvre par les gouvernements successifs et appliquées par les employeurs.

La mobilisation des travailleur.se.s guyanais.e.s s'inscrit dans ce mouvement, nous apportons toute notre solidarité et notre soutien à leur lutte.

Les congressistes appellent l'ensemble des salarié.e.s du secteur sanitaire et social à poursuivre et amplifier les luttes pour gagner de véritables avancées de progrès social à partir des revendications des salarié.e.s.

La CGT revendique un grand service public de la Santé et de l'Action Sociale, une protection sociale de haut niveau, l'augmentation des salaires, le SMIC à 2 200 € bruts, la Sécurité Sociale professionnelle, les 32 heures hebdomadaires.

La CGT refuse le pillage du bien commun, la casse de la Sécurité Sociale et la tarification à l'activité, l'ensemble des codes de déontologie et les Ordres professionnels.

Les congrès exigent l'abrogation de toutes les lois qui ont été injustement promulguées avec le 49.3 (Macron - Rebsamem - El Khomri) et la mise en place d'une loi interdisant les fusions-absorptions dans le secteur sanitaire et social.

A l'heure où les employeurs sont à l'offensive contre nos garanties collectives, pour qui la seule fin est de baisser le coût du travail, la CGT propose de construire la riposte autour du projet de notre Convention Collective Unique et Etendue CGT (CCUE-CGT). Cette dernière doit être un projet construit en proximité avec les salarié.e.s.

Imposons le rôle et la place des syndicats par le respect d'une liberté essentielle : le droit de se syndiquer, de militer. Les congressistes sont solidaires de toutes et tous les militant.e.s victimes des discriminations syndicales.

Imposons le respect des libertés syndicales qui font partie des droits fondamentaux. En ce sens, les congrès apportent leur soutien aux salarié.e.s du groupe KORIAN ainsi qu'aux camarades de l'UL de COGOLIN.

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale